GLV-CIM

Guide lettre de voiture CIM

du 1er janvier 2017

3ème supplément du 1er janvier 2021

Ce supplément comprend :

- les pages actualisées 1/2,
- les pages actualisées 29/30 de l'annexe 2

Les suppléments et nouvelles éditions sont distribués uniquement sur support électronique. Par conséquent, nous vous prions de bien vouloir les imprimer vous-mêmes à l'intention des services concernés au sein de votre entreprise.

Etat 1er janvier 2021

Guide lettre de voiture CIM (GLV-CIM)

Applicable à partir du 1er janvier 2017

Selon le point 2.6 a) des Statuts du CIT, le présent document a **qualité de recommandation** et ne lie les membres du CIT que si ceux-ci l'ont adopté (principe de l'opting in).

© 2017 Comité international des transports ferroviaires (CIT) <u>www.cit-rail.org</u>

Supplément n°	Points modifiés	Applicable à partir du 1er janvier 2019	
1	Annexe 2, commentaires ad cases 21 et 62		
2	Annexe 2, commentaires ad cases 7, 13, 56, 57	1 ^{er} juillet 2019	
3	Annexe 2, commentaires de la note de bas de page 15 relative à la case 24	1 ^{er} janvier 2021	

Les versions antérieures sont disponibles ici : http://www.cit-rail.org/fr/marchandises/guides/

No Case	Statut donnée	Donnée
(21)		Lettre de voiture CIM transport combiné :
		No UTI / Type UTI / Longueur UTI / Masse nette UTI / Tare UTI
		Désignation de la marchandise :
	0	- No UTI,
	0	- Type UTI,
	0	- Longueur UTI,
	0	- Masse nette du contenu de l'UTI,
	0	- Tare UTI,
	0	- Désignation de la marchandise ; pour les marchandises dangereuses, indications prévues par le RID,
	0	 Lorsqu'un transport de marchandises dangereuses comprend un parcours maritime, le document de transport doit contenir une déclaration selon la section 5.4.1.6 du Code IMDG. En outre, des mentions supplémentaires conformes à la section 5.4.1 du Code IMDG peuvent être nécessaires, comme par exemple : la mention « POLLUANT MARIN » / « MARINE POLLUTANT » ou « POLLUANT MARIN / DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT » / « MARINE POLLUTANT / ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS » pour les matières pour lesquelles un « P » est indiqué dans la colonne (4) de la liste des marchandises dangereuses au chapitre 3.2 du Code
		 IMDG; l'indication du point d'éclair le plus bas entre parenthèses lorsque les marchandises dangereuses à transporter ont un point d'éclair égal ou inférieur à 60°C [en °C, creusetfermé (cf.) (closed cup c. c.)]; la mention « LIMITED QUANTITIES » ou « LTD QTY » en cas de transport de marchandises dangereuses en quantités limitées selon le chapitre 3.4 RID / Annexe 2 SMGS / Code IMDG. Le formulaire selon la section 5.4.5 RID / Annexe 2 SMGS / Code IMDG pour le transport
	С	multimodal de marchandises dangereuses contient la déclaration précitée selon la section 5.4.1.6 du Code IMDG et peut remplir les fonctions du document de transport selon la section 5.4.1 RID / Annexe 2 SMGS / Code IMDG et du certificat d'empotage du conteneur ou du véhicule conforme à la section 5.4.2 RID / Annexe 2 SMGS / Code IMDG. - Indication du code marchandise selon le Système Harmonisé (SH) (www.wcoomd.org) dans les
	С	cas où il est requis par le droit douanier, - No du wagon, lorsque ce dernier est remis au transport en tant que marchandise – voir aussi le
		commentaire relatif à la <u>case 30</u> ,
	C F	Désignation des scellés apposés par l'expéditeur sur l'UTI, Référence se rapportant à l'UTI,
	C	- Apposition d'une étiquette ou d'un cachet muni d'un pictogramme pour les envois sous
	С	procédure de transit. - Indication du Master Reference Number (MRN) se rapportant à l'UTI ou au wagon, avec l'ajout • « E MRN » lorsqu'une déclaration d'exportation a été déposée *) • « T MRN » lorsqu'une déclaration de transit a été déposée *)
		« TS MRN » lorsqu'une déclaration de transit à été déposée) « TS MRN » lorsqu'une déclaration de transit comprenant les données sécuritaires aété
		déposée *) • « EXS MRN » lorsque la déclaration sommaire de sortie a été déposée séparément par l'expéditeur
		 « ENS MRN » lorsque la déclaration sommaire d'entrée a été déposée séparément par l'expéditeur
	С	*) Le document d'accompagnement doit en outre être inscrit dans la case 9. - Indication de l'Administrative Reference Code (ARC) se rapportant à l'UTI ou au wagon, avec l'ajout • « ARC »*)
	С	 *) Le document d'accompagnement doit en outre être inscrit dans la case 9. Indication de la mention « EXPORT » se rapportant à l'UTI ou au wagon lorsqu'il a été mis fin à la procédure d'exportation au bureau de douane de sortie compétent pour le lieu de prise en charge de la marchandise, en application de l'article 329, par. 7 du Règlement d'exécution (UE) 2015/2447.
22	С	Transport exceptionnel: Porter une croix lorsque les dispositions applicables en trafic
22		international pour les transports exceptionnels prévoient une telle indication.
23	С	RID : Porter une croix lorsque la marchandise est soumise au RID.
24		Code NHM à 6 positions de la marchandise (<u>www.uic.org</u>). En trafic combiné, il est possible d'indiquer le code NHM de l'UTI. ¹⁵

¹⁵ Dans un tel cas, il appartient à l'expéditeur d'effectuer lui-même les déclarations légalement contraignantes (par exemple les déclarations nécessaires à la douane), en assumant la responsabilité pour leur contenu. Supplément No 3 du 1^{er} janvier 2021.

No Case	Statut donnée	Donnée	
25	0	Lettre de voiture CIM : Masse : Indiquer	
		- la masse brute de la marchandise (emballage compris) ou la quantité de la marchandise exprimée sous d'autres formes, séparément par position NHM,	
		- la tare des UTI, agrès, conteneurs et engins échangeables ou non échangeables, - la masse totale de l'envoi.	
		<u>Lettre de voiture CIM transport combiné</u> :	
		Masse: Indiquer - masse brute UTI 1	
		- masse brute UTI 2	
		- masse totale de l'envoi.	
26	С	Déclaration de valeur : Indication de la valeur de la marchandise excédant la limite selon art. 30 § 2 CIM et du code monnaie selon <u>l'annexe 10.</u>	
27	С	Intérêt à la livraison : Indication du montant d'un intérêt spécial à la livraison et du code monnaie selon <u>l'annexe 10</u> .	
28	С	Remboursement : Indication du montant du remboursement et du code monnaie selon <u>l'annexe</u> <u>10.</u>	
29	0	Lieu et date d'établissement : Lieu et date (année, mois, jour) d'établissement de la lettre de voiture.	
30	0	Désignation du document : Porter une croix dans la case à cocher CIM (le document est utilisé comme lettre wagon CUV uniquement dans les cas où un wagon vide est soumis à un contrat d'utilisation CUV).	
		Lorsque l'envoi ne comprend que la marchandise, le numéro du wagon est inscrit uniquement dans la case 18. Le wagon est alors soumis à un contrat d'utilisation CUV.	
		Lorsque l'envoi comprend la marchandise et le wagon ou lorsqu'un wagon vide est remis au transport comme marchandise , le numéro du wagon est indiqué dans les cases 18 et 21. Le wagon n'est alors pas soumis à un contrat d'utilisation CUV ; voir toutefois <u>GLW-CUV</u> , point 2, alinéa 3.	
		Lorsque des wagons et des marchandises CIM et des wagons vides en tant que moyens de transport CUV sont remis au transport ensemble, la case « CIM » doit au moins être cochée dans la lettre de voiture. La mention ci-après doit en outre être inscrite dans la case 21 : Pour les wagons désignés dans le « relevé des wagons CUV » par les codes NHM 9921.xx ou 9922.xx, la présente lettre de voiture CIM a la valeur d'une lettre wagon CUV. Clauses de renvoi (à gauche de la case 30) : ces indications sont préimprimées sur la lettre de	
		voiture papier et enregistrées dans la lettre de voiture électronique.	
40	F	Codification 1 : Case codification à 6 positions réservée au transporteur au départ. En cas de besoin, cet emplacement peut être utilisé pour l'indication du no d'un train.	
41	F	Codification 2 : Case codification à 4 positions réservée au transporteur au départ.	
42	F	Codification 3 : Case codification à 4 positions réservée au transporteur au départ.	
43	F	Codification 4 : Case codification à 4 positions réservée au transporteur au départ.	
44	F	Codification 5 : Case codification à 6 positions réservée au transporteur à l'arrivée. En cas de besoin, cet emplacement peut être utilisé pour l'indication du no d'un train.	
45	F	Codification 6 : Case codification à 4 positions réservée au transporteur à l'arrivée.	
46	F	Codification 7 : Case codification à 4 positions réservée au transporteur à l'arrivée.	
47	F	Codification 8 : Case codification à 4 positions réservée au transporteur à l'arrivée.	
48	С	Vérification : Indication du résultat de la vérification et du transporteur [selon la liste des codes des transporteurs (www.cit-rai.org)] qui procède à la vérification (voir art. 11, §§ 2 et 3 CIM).	
49	0	Code d'affranchissement : Codification de la mention relative au paiement des frais selon la fiche UIC 920-7 (2 positions pour le code de la mention, 5 x 2 positions pour les codes des frais pris en charge par l'expéditeur, 2 positions pour le code du pays + 6 positions pour le code de la gare (mention jusqu'à).	
50	0	Itinéraires: Indication de l'itinéraire effectif en utilisant les codes conformément à la fiche UIC 920.5. Elle peut être complétée par l'indication en toutes lettres. En cas d'empêchement au transport, indiquer le cas échéant le nouvel itinéraire et la mention « Détourné par suite de ».	
51	С	Opérations douanières : Nom et code de la gare selon le DIUM où doivent être accomplies les formalités exigées par les douanes ou d'autres autorités administratives.	